

Unité inter-départementale Haute-Garonne-
Ariège
4 avenue Didier Daurat - CS 40 331
cedex
31776 Colomiers

Colomiers, le 16/01/2025
Le directeur de l'environnement
à
Madame la Préfète
de la Haute-Garonne

**Bordereau de transmission d'un
rapport de visite d'inspection**

Affaire suivie par : Affalah EHOUAN
Téléphone : 0123456789
Courriel : affalahprincella.ehouan@cgi.com
Références : RTD6
Code AIOT : 0006105210
Pièces jointes :

- Rapport de l'inspection 14/02/2024

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport établi par l'Inspection des installations classées suite à la visite du 14/02/2024 de l'AIOT SARL ELEVAGE DU FORMANS, implanté 3501 Route en biasse 31000 Toulouse.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du Code de l'environnement, une copie de ce rapport d'inspection est transmise à l'exploitant afin de lui permettre, dans un délai de 15 jours, de formuler ses observations et de mentionner les informations qui ne devraient pas être publiées pour des raisons de confidentialité.

J'appelle votre attention sur le fait que l'inspection, du fait des constats mis en évidence, vous propose dans ce rapport des suites administratives.

Les informations complémentaires suivantes sont portées spécifiquement à votre connaissance :

Il convient de vérifier la police affichée après la validation SARI et les caractères qui s'affichent

Suite au constat réalisé dans le cadre de la visite, l'inspection de l'environnement a proposé une mise en demeure. Le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure a été transmis avec le rapport à l'exploitant.

Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours afin de communiquer ses éventuelles observations.

Pour Le directeur,

CONTEXTE VALIDATION BIS

Validé le
16/01/2025 à 15:17:00
EHOUAN Affalah